

Rencontre des réseaux associatifs
Participation et engagement : Processus d'amendements à la loi de décentralisation
09 octobre 2013 - ADF

Compte-rendu

Suite à la rencontre du 21 mai initié par Michel Dinet en présence de la ministre Marylise Lebranchu, deux chantiers ont été ouverts :

- Le premier a rejoint l'initiative conduite par plusieurs réseaux associatifs et collectifs citoyens qui ont mis en projet d'ouvrir les Etats Généraux du Pouvoir Citoyen. Cette action qui est un processus de long terme croise les préoccupations formulées le 21 mai : identifier les initiatives citoyennes, les mettre en chaine et en scène, faciliter la coopération entre ces initiatives et leurs porteurs afin de pouvoir mieux agir sur les évolutions sociales, démocratiques, économiques et financières. Ce processus sera lancé à la Bourse du Travail à Paris, le 12 octobre.
- Le second visait à se saisir du projet de loi de décentralisation pour soutenir et développer les processus de participation des citoyens à l'action publique et promouvoir/faciliter l'engagement citoyen. Faisant suite à une deuxième rencontre organisée à la CPA le 19 juin dernier, nous avons identifié 8 thématiques d'amendements :
 - ▶ thématique 1 : démocratie locale
À intégrer dans le préambule de la loi ou dans l'introduction du chapitre.
 - ▶ thématique 2 : les lieux
Elle pourrait faire l'objet d'un amendement spécifique.
 - ▶ thématiques 3 à 5 : évaluation du processus principal de développement rural et budgets participatifs
Elles pourraient être traitées dans un amendement abordant le lien entre le citoyen et l'action publique conduite par les collectivités territoriales ;
 - ▶ thématique 6 : statuts du bénévole et de l'entraide
Difficile à traiter dans le projet de loi de décentralisation, elle serait peut-être à traiter en lien avec le projet de loi Hamon et/ou par un travail avec les mutuelles par exemple.
 - ▶ thématique 7 : ingénierie et appui à la participation
À traiter en amendement spécifique
 - ▶ thématique 8 : niveau européen
Elle pourrait être évoquée dans l'un des amendements précités ou compléter l'article 9 du projet de loi I

Sur cette base, des rencontres ont été organisées auprès des trois principaux décideurs de cette loi : le cabinet de la Ministre de la Décentralisation, le cabinet du 1^{er} Ministre, le cabinet du Ministre de l'Intérieur.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de confirmer, par la voie d'amendement gouvernemental, l'introduction d'un chapitre consacré à la participation et à l'engagement citoyen qui comprendra notamment une partie des articles relatifs à cette question et qui étaient inscrits dans le cadre du volet 3.

Nous souhaitons par ailleurs que la question de conseils de développement suive également ce mouvement, conformément au souhait de la coordination des conseils de développement.

Il nous faut maintenant travailler très concrètement à la rédaction des amendements dans le cadre de ce chapitre de loi. Après échanges avec les conseillers techniques des cabinets ministériels, il apparaît que les 8 thématiques que nous avons définies pourraient s'inscrire dans les formats suivants :

- La première thématique peut être intégrée au texte introductif du chapitre de loi.
- La thématique des lieux peut être maintenue mais doit être approfondie.
- Les 4 thématiques suivantes : évaluation dynamique de l'action publique, pôles de développement ruraux, budgets participatifs et réintégration du conseil de développement, concernent globalement la question du rapport du citoyen à la collectivité.
- La question des statuts du bénévole et de l'entraide qui croise notamment les travaux initiés par « voisins et citoyens en méditerranée » peut être intégrée dans le projet de loi Horizon sur l'Economie Solidaire et la charte d'engagements réciproques.
- La question de l'ingénierie doit être posée : comment permettre, faciliter, inciter, obliger... l'action publique à soutenir la nécessaire ingénierie à la participation sans être dans l'instrumentalisation ou l'ingénierie ? Quel niveau minimum de moyens publics ? Quelle observation de la démocratie locale ?
- Enfin, le niveau européen peut être intégré par un amendement simple dans le cadre de l'article 9 du projet de loi.

Nous avons jusqu'à fin novembre pour rédiger nos textes et les intégrer dans une stratégie globale :

- Il y aura un amendement gouvernemental pour introduire le chapitre de loi (et repositionner ce qui est dans le 3^{ème} volet de loi).
- Puis faire porter nos amendements au Sénat et puis à l'Assemblée avec le soutien de Parlementaires déjà sensibilisés.

Principaux points d'échange :

- La question des lieux doit être élargie à une approche méthodologique, aux principes à intégrer dans des processus permanents dans le cadre des projets de territoires. Il faut concevoir ces lieux comme des outils au service de territoires de vie et non comme un espace institutionnel normé. Ces lieux doivent aussi être ouverts et considérés comme des droits et non des services.

- IL est important de mentionner dans nos textes, l'autonomie des citoyens et des instances (attention à l'effet de vassalisation pour les réseaux).
- La question de l'information et de l'accès à l'information paraît essentielle et doit s'adresser à tous (bilan de mandat, bilan d'activité des conseils de développement etc.) afin que les citoyens puissent pleinement s'approprier les enjeux.
- Dans le même temps, il nous faut nous répartir un rôle de veille sur les autres projets de loi, la rédaction des chartes et des règlements (notamment charte d'engagements réciproques, loi Peillon, loi Hamon, loi Duflot, loi Lamy).
- La rédaction de nos textes doit se concentrer sur ce qui « bouscule » et fait fi de nos intérêts de structure. Cette rédaction peut à chaque fois faire référence aux 5 lignes qui ont été intégrées au préambule général du projet de loi de décentralisation.
- Il faut également mentionner (peut-être dans la thématique des lieux), l'espace de co-construction entre citoyens et politiques, de co-construction entre citoyens, la reconnaissance de la participation à l'intérêt général. Il faut poser la question du lieu à travers les approches : d'accessibilité (ouverture des bâtiments publics...), prime à la démarche collective, un droit à l'accessibilité.

Prochaine rencontre le :

Mercredi 13 novembre 16h00-18h00

22-28 rue Joubert – 75009 Paris (métro Saint-Lazare ou Havre-Hausmann)

Salle 3 (rez-de-chaussée)

Objectifs : finaliser l'écriture des amendements en tenant compte de ce qui a été évoqué autour :

- ▶ De l'introduction au chapitre
- ▶ Des lieux
- ▶ L'information et l'accès à l'information
- ▶ Le rapport du citoyen à la collectivité
- ▶ La question de l'ingénierie

Merci par retour de mails de :

- ▶ Confirmer ou non votre présence
- ▶ Préciser si vous êtes prêt à accomplir un rôle de veille sur un ou plusieurs lois en cours
- ▶ Transmettre vos propositions d'amendements (5 lignes maximum) sur un ou plusieurs thèmes mentionnés dans ce compte-rendu (chaque amendement pouvant être précédé d'un court texte introductif précisant les attendus / intentions)